

Le référent académique

Nancy, le 14/06/2024

Catherine PIERRE
DAASEN de Meurthe-et-Moselle

Pour le département de Meurthe et Moselle :
ce.sc54@ac-nancy-metz.fr

Pour le département de la Meuse :
ce.sc55@ac-nancy-metz.fr

Pour le département de la Moselle
ce.sc57@ac-nancy-metz.fr

Pour le département des Vosges :
ce.sc88@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice
Rond-point Marguerite de Lorraine
CS 30013
54035 NANCY CEDEX

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les chefs de service

Objet : Service civique

Le service civique est un engagement citoyen de plus en plus valorisé par la société et reconnu comme un atout dans le parcours des jeunes. Promoteurs de l'engagement des jeunes, les écoles et établissements de notre académie doivent continuer à se mobiliser pour proposer des missions aux jeunes lorrains.

Notre académie a recruté 913 volontaires en service civique au cours de l'année scolaire 2023-2024. Dans la perspective de la reconduction de ce dispositif, il convient de préparer et de transmettre des propositions de fiches d'offre de mission que pourraient assurer les volontaires en service civique pour l'année scolaire 2024-2025.

Ces volontaires pourront s'engager pour effectuer leurs missions dans le cadre des écoles, des collèges et lycées, des internats et des CIO.

Le pilotage académique de ce dispositif est assuré par madame Catherine Pierre, Directrice académique adjointe des services départementaux de l'Éducation nationale de Meurthe-et-Moselle qui sera votre interlocutrice.

Vous pouvez également consulter le site Eduscol ([http://eduscol.education.fr/cid90130/ service-civique.html#lien1](http://eduscol.education.fr/cid90130/service-civique.html#lien1)), ainsi que celui du service civique (<https://www.service-civique.gouv.fr/>) pour obtenir des renseignements complémentaires sur ce dispositif.

Les propositions de fiches de poste sont à transmettre pour le 30 juin 2024 selon les modalités indiquées dans le document "proposition fiche de poste" joint à ce courrier. Les missions modifiées offertes aux jeunes volontaires vous sont présentées dans les fiches également jointes à ce courrier.

Les missions devront être prévues pour une période de 6 à 10 mois et mobiliser, dans la mesure du possible, un binôme de volontaires qui effectueront leur mission à raison de 30 heures hebdomadaires

chacun, en bénéficiant des vacances scolaires au titre des congés. Chaque volontaire a droit à un seul contrat. En conséquence, les volontaires recrutés lors des années précédentes ne pourront pas candidater pour un contrat en 2024-2025. Ce dispositif ne doit en aucun cas être utilisé comme substitution à des actions relevant d'une profession réglementée.

La publication des offres de mission sur le site de l'agence du service civique sera assurée par les services académiques et interviendra dès réception des fiches d'offre de mission validées. La rétribution des volontaires du service civique sera totalement prise en charge par l'agence de services et de paiement.

Il convient de rappeler que lors des entretiens avec les candidats, il ne saurait être fait référence aux diplômes détenus par les jeunes. La volonté et la motivation à s'inscrire dans un engagement service civique et citoyen sont à privilégier.

Vous pouvez, si vous avez d'ores et déjà identifié des candidatures potentielles, inviter ces personnes à suivre la procédure présentée sur le site du service civique et à candidater par ce biais dès la publication de votre offre.

La plateforme nationale n'est pas le seul moyen de recrutement : les ressources locales, associations notamment, s'avèrent une aide précieuse pour pourvoir les missions que vous publiez.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans la poursuite de ce dispositif qui s'inscrit dans les valeurs que porte notre École.

Richard LAGANIER

signé